

jeudi 29 janvier 2026 - 08:58

PAPIER GÉNÉRAL

# L'affaire des laits infantiles prend un tour judiciaire avec une plainte de Foodwatch

Paris, FRA      689 mots

L'affaire des rappels de laits infantiles potentiellement contaminés par la toxine céréulide prend un tour judiciaire avec une plainte à Paris de l'association Foodwatch et de huit familles qui accusent les industriels et le gouvernement de ne pas avoir agi à temps.

A un mois, Adam, nourri au lait Guigoz, s'est retrouvé plusieurs semaines en réanimation, après des crises de diarrhées et vomissements. Amani, cinq mois, a connu son lot de vomissements et maux de ventre pendant quatre jours, jusqu'à ce qu'il arrête de boire son Babybio. Fièvres répétées et problèmes de digestion ont alerté le personnel de crèche et les parents d'un bébé de quatre mois nourri au Picot 1er âge...

Huit familles, qui font le lien entre les maux de leurs bébés et du lait concerné par des rappels se sont jointes à cette plainte de l'association européenne de consommateurs, que l'AFP a pu consulter.

"Les faits sont particulièrement graves puisque ces laits contaminés à la toxine céréulide sont souvent destinés à des nourrissons de moins de six mois, parfois des prématurés au système immunitaire d'autant plus vulnérable", a souligné l'association.

"Ils ont été vendus dans le monde entier par des multinationales qui ont commercialisé des produits exposant les bébés à un risque pour leur santé. C'est hors la loi, et Foodwatch est déterminée à réclamer justice et transparence dans cette affaire", poursuit-elle.

- Soixanteaine de pays -

La plainte contre X vise une série de délits, dont la mise en danger et l'atteinte à l'intégrité physique des nourrissons, la tromperie aggravée ou le manquement aux obligations de sécurité.

"(Les) fabricants ne pouvaient ignorer les obligations de sécurité sanitaire qui leur

incombeant. Nous demandons la plus grande fermeté dans cette affaire qui concerne la santé de nourrissons", a déclaré l'avocat des familles et de l'association, Me François Lafforgue.

Plusieurs industriels, dont les géants Nestlé (Guigoz, Nidal), Danone (Blédilait, Gallia) et Lactalis (Picot), mais aussi de plus petits acteurs comme Vitagermine (Babybio Optima), ont procédé depuis décembre à des rappels de laits infantiles dans plus d'une soixantaine de pays, dont la France, en raison d'un risque de contamination à la cérulide.

Cette substance, produite par certaines bactéries, est "susceptible d'entraîner principalement des troubles digestifs, tels que des vomissements ou des diarrhées", selon le ministère de la Santé.

"À ce stade, il n'a pas été mis en évidence de lien de causalité entre la consommation des laits infantiles concernés et la survenue de symptômes chez des nourrissons", ajoutait-il jeudi dernier.

Au centre des préoccupations se trouve une huile riche en acide arachidonique (ARA), à l'origine de la présence potentielle de cérulide, fabriquée par le producteur chinois Cabio Biotech.

Foodwatch reproche notamment aux fabricants de lait d'avoir tardé entre les premières alertes émises en décembre et les rappels, certains discrets puis plus massifs jusqu'en janvier. L'association estime que les parents n'ont pas été suffisamment informés, souvent trop tard et de façon confuse.

#### - Risques pour les bébés -

Foodwatch estime que les producteurs ne pouvaient pas ignorer les risques pour les bébés de laisser leurs laits en vente, en France et dans plus d'une dizaine de pays européens, ainsi qu'en Australie, Russie, au Qatar ou en Egypte, dans le cas de Nestlé.

Deux enquêtes pénales distinctes ont déjà été ouvertes à Angers et Bordeaux après les décès de deux nourrissons ayant consommé un lait infantile rappelé par Nestlé pour cause de "possible contamination" par une substance d'origine bactérienne, sans "lien de causalité" établi pour l'heure, selon les autorités.

Ces dernières sont mises en cause dans la plainte pour avoir tardé à agir et pour des carences dans les contrôles.

Mercredi, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Annie Genevard avait défendu son action devant les parlementaires, affirmant que les procédures avaient été "très très bien respectées".

Une fois que l'origine de la contamination a été "trouvée", "l'alerte a été faite sur l'ensemble des industriels", qui ont effectué des rappels au fil des analyses, a assuré la ministre.

L'autorité sanitaire européenne (Efsa) a annoncé mercredi avoir été saisie par la Commission européenne pour établir une norme sur la cérulide dans les produits pour enfants. Elle

rendra son avis le 2 février.

fbe/bfa/bow